

Le Bon Cens

N°50
Mai 2019



Sully la chapelle

Adresses utiles

Mairie

23 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE
Accueil le mardi de 9h à 12h et le
jeudi de 12h45 à 16h45
Téléphone : 02.38.57.10.82
mairie-sully-la-chapelle@wanadoo.fr

SIRIS Ingrannes Sully la Chapelle

(Ecoles-périscolaire-cantines-
transports scolaires)

23 route de Fay - 45450 SULLY LA
CHAPELLE
Accueil les lundis, mardis, jeudis et
vendredis de 08h30 à 10h30 et les lundis
et jeudis de 16h30 à 18h30
Téléphone : 07.87.13.40.53
siris.ingrannes.sully@orange.fr

SIAEP Ingrannes Sully la Chapelle

(eau potable)
23 route de Fay - 45450 SULLY LA
CHAPELLE
Accueil le Vendredi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 02.38.57.10.82
siaep.ingrannes.sully@orange.fr

Trésorerie de Neuville au bois

Allée René Cassin
45170 NEUVILLE AUX BOIS
Téléphone : 02.38.75.53.77

Ecole maternelle de Sully la Chapelle

28 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE
Téléphone : 02.38.57.10.22

Ecole primaire d'Ingrannes

10 rue de la Mairie
45450 INGRANNES
Téléphone : 02.38.57.12.02

Rédaction : Mairie Sully la Chapelle : Philippe
LAVELLE, Alain KERN, Laurent DUVAL, Pierre
RAGER, Nadège PRETEUX, Odile de COURCY,
Sandrine RENCEN (secrétaire de mairie)
// Mise en page et Impression : Imprimerie
Images'IN - Neuville-aux-Bois // Tirage : 300
exemplaires

Calendrier des manifestations 2019

24 mai	Fête des Voisins organisée par la mairie	18h à la salle polyvalente
13 juillet	Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et concert	21h30 à la salle polyvalente
14 juillet	Cérémonie du 14 juillet	16h devant la mairie
14 juillet	Une après-midi ludique organisé par la mairie	16h30 à la salle polyvalente
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	10h devant la mairie

Tarifs municipaux 2019

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DUREE	SULLYGEOIS	EXTERIEURS
Demi journée	95,00 €	140,00 €
Week-end	276,00 €	599,00 €
CAUTION LOCATION	100,00 €	
CAUTION MENAGE	50,00 €	

CIMETIERE

DUREE	PRIX POUR 2 m ²
30 ans	110,00 €
50 ans	190,00 €

ASSAINISSEMENT géré par la mairie

PAC (Participation à l'assainissement collectif)	2 000,00 €
ABONNEMENT 2018	78,00 €
PRIX POUR 120 m ³ (abonnement compris)	2,63€/m ³

EAU POTABLE géré par le SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle

ABONNEMENT	24,83 €
PRIX POUR 120 m ³ (abonnement compris)	1,82€/m ³

TAUX COMMUNAUX

HABITATION	12,36%
FONCIER BATI	19,25%
FONCIER NON BATI	41,18%

TAXE D'AMENAGEMENT 2018

4,50%

Le mot du Maire



Voici un nouveau numéro de notre journal Le Bon Cens. Depuis le précédent, paru sous ce format d'édition il y a maintenant presque un an, de nombreuses réalisations ont pu voir le jour. Vous découvrirez, à travers les pages qui suivent, ces projets qui ont pu se concrétiser durant l'année écoulée. En matière d'urbanisme, la Carte Communale a

été établie, ainsi il sera plus aisé de pouvoir penser le développement de la commune. Dans le domaine des travaux, de nombreux investissements ont été réalisés dont, le plus conséquent, a été la réhabilitation de l'éclairage public, devenu indispensable. On peut mentionner aussi les travaux de toiture avec la restauration de la couverture de l'auberge du Cheval Blanc, bien communal, ainsi que la toiture du local à vélo de l'école, l'installation du panneau lumineux qui permet une communication plus aisée auprès des Sullygeois. La bibliothèque a repris un air de jeunesse: coussins, banquette, rayonnage... Ces travaux aidés par l'État, la Région, le Département, la Communauté de Communes, nous permettent de continuer d'apporter du confort et du service à tous. Nos territoires ruraux ne sont pas toujours oubliés. Vous pourrez découvrir, au fil de la lecture, les travaux et les futures réalisations pour les mois à venir.

Du côté des finances, le budget communal est à l'équilibre, ainsi les taxes locales n'ont pas subies et ne subiront pas non plus de changement pour 2019.

Ce qui permet à un village d'avoir une vie c'est aussi l'école qui, par effet boomerang, permet le maintien des familles dans le village, la pérennité du commerce local, le maintien de l'activité de l'auberge.

Peut-être pourrions-nous être rassurés par le dialogue de nos responsables politiques qui dit «pas de

fermeture d'écoles en milieu rural ?». L'avenir le dira. Il est incontestable, à l'image du département, que les effectifs du nombre des enfants de l'école est en baisse : une menace de fermeture de classe pèse sur notre regroupement scolaire. Si nous voulons maintenir les deux sites, dans lesquels des investissements importants ont été réalisés depuis 2003, tant aussi bien à Ingrannes qu'à Sully la Chapelle, c'est possible, mais il nous faut repenser l'école et une nouvelle répartition des classes. Ainsi, il serait tout à fait envisageable de garder l'école à l'image de celle que nous avons aujourd'hui avec une nouvelle répartition des élèves sur les deux communes. Les deux emplacements sont opérationnels, aucun investissement lourd ne serait à réaliser. En tout état de cause, la décision des maires d'Ingrannes et de Sully la Chapelle et une véritable solidarité entre les deux communes sera déterminante pour le maintien des deux écoles dans lesquelles sont accueillis les enfants des deux communes.

Nous constatons que des jeunes viennent s'installer dans notre commune par choix et non par dépit. Heureux de trouver dans nos campagnes un art de vivre, une école, de l'espace. Cette ruralité est vécue comme un avantage et non comme une contrainte. Continuons à faire vivre notre village avec des services et des équipements à l'échelle de Sully la Chapelle, certes les investissements sont sans aucune mesure avec des territoires plus densifiés, mais à chacun ses caractéristiques et ses avantages.

Je tenais à remercier l'équipe municipale pour son engagement et qui permet ainsi à Sully la Chapelle de rester ce petit village rural de bordure de forêt agréable et convivial. Bien à vous.

**le maire,
Odile de Courcy,**

*Titularisation de
Rémy Martinez, agent communal
depuis le 1^{er} janvier 2019*



Info consommateurs

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), en partenariat avec la Direction Interministérielle du Numérique, lance un nouveau service public en ligne : SignalConso. La région Centre-Val de Loire a été choisie comme zone d'expérimentation pour ce projet.

Cette plateforme en ligne permet aux consommateurs de signaler

facilement les problèmes rencontrés quotidiennement lors de leurs achats : erreur de prix, produit périmé, publicité trompeuse, colis non reçu... Le signalement est enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Si les signalements sont trop fréquents, nombreux ou d'une extrême gravité, un contrôle de l'établissement sera déclenché.

A la différence du système de réclamation actuel de la DGCCRF,

les signalements déposés par les consommateurs sur SignalConso sont également accessibles aux professionnels afin qu'ils puissent corriger rapidement les problèmes au sein de leurs établissements.

Afin de connaître vos droits assignés à votre statut de consommateurs et de pouvoir effectuer vos signalements en ligne : une plateforme vous est dédiée : <https://SignalConso.beta.gouv.fr>

Élections

Ce qui change au 1er janvier 2019 en matière d'inscription sur les listes électorales

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1er janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs seront simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée.

A partir du 1er janvier 2019, les électeurs pourront :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;

- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles ;

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cette évolution allège la charge des communes dans la gestion des listes électorales.

Désormais, les communes n'auront plus à :

- inscrire les jeunes majeurs, inscrits désormais sur le REU suite au recensement citoyen opéré par les communes, et mis à jour le cas échéant lors de la journée de défense et citoyenneté ;

- inscrire les personnes naturalisées ou les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge ;

- radier les personnes décédées, les personnes inscrites dans une autre commune ou les personnes privées de leur droit de vote par le juge.

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU. Pour voter à ces élections, les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019. Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;

- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;

- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;

- apporter la preuve de son attachement avec la commune d'inscription.

Formation des agents aux risques incendie





Khadija Fouchard,

**artisan pâtissier et
Cake Designer
à Sully la chapelle**

Parce que le gâteau occupe une place importante dans votre événement, K&Kakes vous propose des Wedding cakes et pâtisseries personnalisées qui répondront à vos attentes tant gustativement que visuellement pour le plaisir de vos convives.

K&Kakes c'est une qualité, une créativité et un professionnalisme au service de vos papilles.

knkakes.bakery@gmail.com

06 06 99 09 86

Instagram: k_n_kakes

Facebook: @kandkakes

Changement d'adresse

Vous quittez la commune, vous arrivez sur la commune

Quelques consignes importantes :

Faire les démarches nécessaires auprès de SUEZ avec qui le Syndicat de l'eau est en affermage lors d'un déménagement, d'une installation, d'une vente, d'un décès, d'un quelconque changement de situation.

Merci aussi d'informer la commune afin d'éviter l'établissement de factures indues pour l'assainissement collectif.

Vacances estivales



L'œuvre Universitaire du Loiret (OUL) met en place l'opération « Décade des non-partants » permettant aux enfants et adolescents qui ne partent pas en vacances de bénéficier pour l'été prochain d'un séjour d'une semaine ou d'une dizaine de jours.

Le financement de ces séjours serait assuré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales, l'œuvre Universitaire, la commune et la famille.

Pour les familles qui seraient intéressées merci de vous rapprocher de la mairie.

Création d'une association prochainement

L'objet de cette association sera défini dans les statuts mais il est possible de dire à ce jour que l'ambition de cette association sera de travailler autour du patrimoine local, lancer des actions au profit de notre environnement et dans un esprit plus large toute action qui serait bénéfique aux sullygeois et sullygeoises.

Vol de Végétaux et point d'apport volontaire

Le Point d'Apport Volontaire (PAV) de la commune n'étant pas très esthétique la commune a décidé de masquer au mieux cet emplacement en y plantant des lauriers qui apportent un écran de verdure pérenne et une isolation phonique de qualité.

Par deux fois, une partie de ces végétaux ont été volés. La municipalité condamne ces agissements stupides qui occasionnent un surcoût de travail et un surcoût financier, tout comme le dépôt d'ordures destinés à la déchèterie ou aux ordures ménagères au pied de ces PAV.

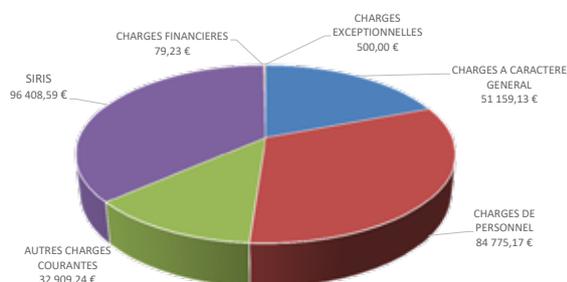


Graine de Champion

Morgane Legroux 14 ans, habitante de Sully la Chapelle et collégienne au Collège de la Forêt à Trainou a brillamment participé au Championnat de France d'équitation 2018. Inscrite au Centre Équestre Écurie Bruno Thomas, elle a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « Dressage » catégorie Club 2 Minime et moins. Félicitations à Morgane.

Finances Communales 2018

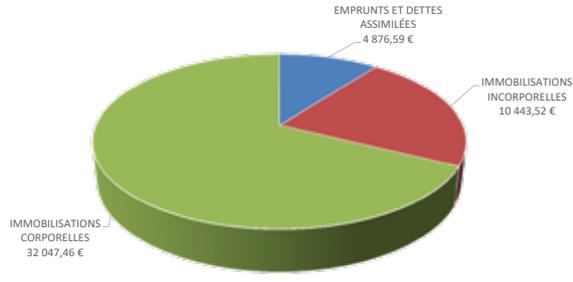
Dépenses de fonctionnement 2018



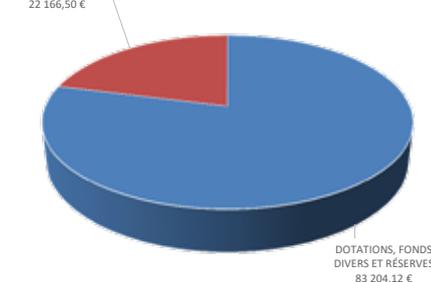
Recettes de fonctionnement 2018



Dépenses d'Investissement 2018



Recettes d'investissement 2018



Budget annexe : Assainissement 2018

Dépenses de fonctionnement : 29 755,77 €

Recettes de fonctionnement : 78 731,94 €

Dépenses d'investissement : 6 859,05 €

Recettes d'investissement : 42,111,25 €

Terrains à vendre route des Maies

La commune de Sully la Chapelle a deux terrains de 1000 m² chacun à vendre. Ils sont viabilisés, hors lotissement, dans un cadre verdoyant offrant toutes les commodités, école, garderie, épicerie (dépôt de pain, tabac, carburants, gaz) ainsi que des équipements sportifs proches et un restaurant.

Les terrains se situent à moins de trente minutes d'Orléans, de Pithiviers et proche de Châteauneuf sur Loire.

Les terrains de 1000 m² sont au prix de 57 000 €uros chacun.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements. Bien sûr pas de frais d'agence !



Notre commune se dote d'une carte communale

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune devenant caduc, le conseil municipal a jugé nécessaire que celle-ci soit dotée de nouveaux documents d'urbanisme afin de préserver l'intégrité de notre territoire. La communauté de Commune des Loges n'ayant pas statué sur l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), restait le choix entre un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la Carte Communale (CC). Le PLU semblant moins adapté aux besoins de notre commune, d'un coût élevé et d'un délai de réalisation important (deux ans) a été délaissé au profit de la Carte Communale.

Les phases suivantes ont été initiées :

- constitution d'une commission
- Rédaction d'un cahier des Charges
- Lancement d'un appel d'Offre (juillet 2017)
- Réception des offres (octobre 2017)
- La commune a retenu le Cabinet ECMO basé à Villemandeure, spécialisé dans l'établissement de ce type de documents .
- Les travaux du Cabinet ECMO :
- Récupération de données (démographiques, territoriales.....)
- Réalisation d'un diagnostic territoriale
- Définition du projet communal
- Traduction du projet (zonage, évaluation environnementale.....)
- Présentation du projet (cartes et plans des possibilité d'extension.....)
- Approbation municipale
- Enquête publique et saisie des autorités compétentes
- Approbation Préfectorale

Ainsi depuis le 21 mars 2019, notre commune possède un document d'urbanisme en adéquation avec les nouvelles normes en vigueur, les contraintes territoriales et environnementales.



Sport

L'équipe municipale continue encore cette année sa volonté de développer ses installations sportives après la rénovation du terrain de tennis.

Il est prévu en 2019, la création d'un parcours sportif en bois en harmonie avec l'environnement afin de compléter les équipements de loisirs déjà présents sur la commune. Cet équipement permettra le sport de plein air de façon familiale puisque les agrès intéresseront aussi bien les adultes que les enfants et sera positionné à côté du terrain de football.

Un panneau d'entrée et de sortie et le tracé du cheminement permettront de pouvoir emprunter ce parcours suivant un itinéraire correspondant à trois phases: échauffement, accélération, étirement.

Neuf agrès émailleront le trajet accessible à tous adultes, jeunes et enfants. Bien sûr les enfants resteront sous la responsabilité de leurs parents.

Afin de rendre le lieu le plus agréable possible des tables pique-niques seront installées permettant ainsi de pouvoir goûter ou déjeuner dans ce lieu très tranquille.

Nous tenons à remercier l'État, la Région, Le Conseil Départemental, qui aident et soutiennent les petites communes comme Sully la Chapelle à développer ou à maintenir ses investissements pour ses habitants malgré les contraintes budgétaires de plus en plus grandes.

Panneau lumineux

La commune s'est dotée d'un panneau lumineux qui permet d'informer des différents événements sur la commune.

Cet investissement n'aurait pu être réalisé sans la subvention importante du Conseil Départemental. En effet le Département a maintenu l'aide aux communes à faible population (FAPO). La subvention allouée couvrait 80% de la dépense, les 20% restant étant à la charge de la commune.

La société ACE a installé ce panneau lumineux, Mr Payen artisan maçon en a fait le socle et Mr Martin artisan électricien a réalisé le branchement électrique.



Éclairage Public

Notre éclairage public se détériorait de jour en jour. Les vitreries cassées ou grêlées comme si elles avaient reçu des poignées de gravillon, certains mâts tordus, mais là, on se doute que des marches-arrières de véhicules ne sont pas étrangères au fait. Une remise en état complète devenait nécessaire. Au hameau Marie Louise l'éclairage était devenu défectueux et dangereux.

La commune a donc décidé de passer aux LED, en profitant des travaux de réfection. Accord unanime et enthousiaste du Conseil Municipal. Nous avons donc consulté quatre entreprises spécialisées dans la pose et la réfection d'éclairage public. C'est l'entreprise ISI-ELEC de Saint Denis de l'Hôtel qui a été retenue. Les exigences du marché reposaient sur : la remise à neuf des mâts à réaligner, des foyers à redresser, y compris l'échange des ampoules pour un système LED performant et adapté, la suppression pure et simple des vitreries (qu'il devient par conséquent impossible de casser), l'échange des foyers aériens sur poteaux EDF (poteaux béton supportant les câbles ERDF) par des foyers LED également (Route de Trainou, Route des Ruets), mais aussi la création de quatre nouveaux éclairages au lieu-dit « La Croix du Four ». L'éclairage enterré de notre Kiosque ayant été vandalisé, il a été posé un mini-projecteur afin de ne pas laisser dans le noir ce lieu central de vie, mais aussi pour assurer la sécurité des enfants à proximité de la maternelle. Les écarts n'ont pas été oubliés et les «boules», posées sur des tubes cylindriques galvanisés au lotissement du « Hameau Marie-Louise » lors de sa construction, ont été échangés par huit mâts cylindro-coniques, du plus bel effet et les foyers à LED éclairant la chaussée et non les cieux. Très discrets, ils remplissent parfaitement leur rôle. Les cheminements piétonniers font également partie des travaux prévus. L'éclairage autour de l'église a de même été rénové.

Tous les points lumineux sont équipés d'ampoules LED économiques sur le long terme. Les travaux ont bénéficié d'une aide conséquente et exceptionnelle sur un fonds de concours de la part de la CCL, à hauteur de 80 % du montant HT des travaux.

Il vous faudra visiter Sully la Chapelle « by night »

pour voir les changements opérés, puisque dans la journée les modifications sont mineures, pour ne pas dire, invisibles...Seule, l'absence des vitreries sera visible ou remarquée par les plus vigilants d'entre vous.



Les toits du village.

1-École maternelle : « Abri à vélos »

Vous connaissez tous ce petit bâtiment pimpant, aux couleurs vives, qui se trouve dans la cour de l'école maternelle de Sully la Chapelle et que les enfants nomment « l'abri à vélos ». Avant que le toit ne soit plus étanche du tout la mairie a décidé de faire refaire la toiture. Quatre couvreurs ont été sollicités pour l'établissement d'un devis. C'est une entreprise de Saint Denis en Val AP couverture qui a été retenue. Les travaux consistent en la dépose et l'enlèvement des anciennes tuiles en ardoise, l'échange de certains liteaux abîmés, la couverture au moyen d'ardoises neuves, la réfection des gouttières Havraise en zinc, comprenant les découpes, ainsi que l'exécution des soudures à l'étain.

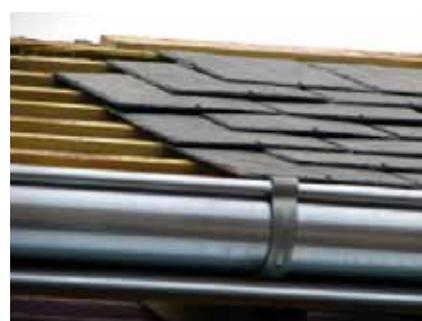
Un beau travail « à l'ancienne » qui ne dépare pas des autres bâtiments ou toitures de l'école. Les vélos sont à l'abri et les enfants ravis de pouvoir jouer dans la cour avec des jeux propres et secs. Les professeurs également...

2- Auberge : toiture côté terrasse

Les aubergistes de « l'Auberge du Cheval Blanc » ont informé la mairie que des morceaux de tuiles tombaient dans les assiettes des clients....C'était évidemment dit sur le ton de la plaisanterie, mais presque vrai. Les hivers, l'âge, les étés chauds et le temps qui passe ont fait leur œuvre et les tuiles « Solognotes » commençaient à se déliter ; laissant glisser des morceaux, certes petits, mais bien réels. Il fallait y remédier dans les meilleurs délais.

La mairie a donc sollicité quatre entreprises afin d'établir des devis de remise en état. Il y a 103 mètres carrés de couverture à refaire ! C'est considérable. Le choix s'est porté sur une réfection du pan de la toiture « à l'identique » au moyen de petites tuiles de Sologne vieilles afin de rester dans le caractère régional. L'entreprise retenue est la même que celle qui a réalisée la toiture de l'abri vélo.

Ces opérations toitures ont été subventionnées à 40 % par le Conseil Départemental.



Fête du 13 juillet

Cette année 2019 sera l'année du feu d'artifice. Tous les deux ans Sully la Chapelle l'organise, il est tiré le 13 juillet au soir.

Comme à l'habitude il sera lancé depuis le terrain derrière le tennis de la commune, près du Lotissement des Noues, vers 22 heures 30. Rendez vous à la salle des fêtes pour un concert vers 23 heures. Cette année la commune aura le plaisir d'accueillir le groupe Antidote de Neuville aux Bois pour vous faire danser, en ce soir du 13 juillet, au son d'une musique rock : batteur, guitariste, chanteuse... Une nouveauté pour la commune !

Venez nombreux pour apprécier ce moment musical, chanter et danser !

En prélude à ce feu d'artifice, un défilé aux lampions à travers les rues du village débutera à 21h 30, départ de la mairie.

La Boite à livres

« C'est quoi m'sieu une boite à livres ? » Eh bien l'idée était pourtant simple, mais il suffisait d'oser! Un jour, quelque part, quelqu'un a eu l'idée de laisser une boite à chaussures en carton sous un abri bus avec trois livres dedans... Pour rien, pour voir...

Surprise, le lendemain, non seulement les livres étaient encore là, mais ils étaient quatre, et deux d'entre eux n'étaient pas là la veille... Le concept de la boite à livres était né, si simple et pourtant génial ! Placée au cœur du village, attirant l'œil par ses couleurs vives, elle semble nous appeler tout bas... « Viens ! Viens donc prendre un livre » Eh bien oui, on peut, gratuitement, pour le plaisir, prendre un livre et le garder ! Étonnant dans notre société de consommation, non ? On peut aussi s'asseoir un quart d'heure, en grignotant quelques biscuits achetés chez Fabienne, et découvrir la vie du tricératops, l'histoire des églises romanes ou comment faire un jardin bio...

L'écrivain Patrick Cauvin a dit cette phrase magnifique : « Il y a la vie qu'on rêve, et il y a la vie qu'on vit. C'est la première qui est la vraie. »

Alors prenez un livre, et rêvez encore... Yves Dufour



13 juillet 2019
Fête Nationale

SULLY LA CHAPELLE
ET INGRANNES

Rendez-vous devant la mairie de Sully la Chapelle

21h30 Retraite aux flambeaux
22h30 Feu d'artifice
23h30 Concert de rock avec ANTIDOTE

CONCERT

Antidote

ÉVÈNEMENTS
SOIRÉES PRIVÉES
06 14 48 80 16

CONCERT
Le 13 juillet à 23h
Salle polyvalente
SULLY LA CHAPELLE

En images

Cérémonie du 8 mai 2018



A l'ombre des platanes, le concert du 14 juillet 2018



Vin d'honneur du 11 novembre 2018



La Galette 2019



Inauguration bibliothèque

Afin de redynamiser la bibliothèque de Sully la Chapelle, la municipalité a réaménagé les lieux situés dans la salle du conseil municipal. Les élus ont souhaité la moderniser pour donner envie de lire aux habitants. Des rayonnages, les bacs, la chauffeuse et des coussins aux couleurs éclatantes ont été installés pour accueillir confortablement les lecteurs. La bibliothèque tenue par Béatrix de Fougeroux fonctionne avec un fond de livres variés offert par les habitants et 300 ouvrages de la médiathèque du Loiret. Quatre responsables bénévoles encadrent les enfants de l'école maternelle qui viennent par groupe

une fois par mois. Parallèlement sur proposition d'Yves Dufour, habitant de la commune, une boîte à livre a été installée à proximité et affiche les couleurs de la bibliothèque. La bibliothèque est ouverte le samedi de 10h 30 à 12 heures. En 2019, des activités pour tous vont aussi être proposées. A noter que Christian Beaudin, auteur des éditions du Jeu de l'Oie, à Châteauneuf sur Loire était dernièrement invité. Il a fait découvrir sa collection de livres sur la nature et l'histoire locale.» Article réalisé par Madame Brière, journaliste, paru dans le Courrier du Loiret en date du 22 novembre 2018.

Repas des aînés

C'est toujours un rendez-vous important pour l'équipe municipale et Madame le Maire, que celui d'inviter les aînés de la commune à ce repas chaleureux et convivial ouvert également à tous les habitants.

Cette année a permis, après un apéritif dans la salle du conseil, de présenter les nouveaux aménagements de la bibliothèque municipale, laissant ainsi un moment d'échanges et de discussions entre les invités et leurs élus.

Nous nous sommes dirigés vers le restaurant du village où nous attendait une délicieuse choucroute concoctée

par l'Auberge du Cheval Blanc avec pour musique d'ambiance des chants alsaciens.

Madame le maire a profité de ce moment pour honorer les doyens du village. Monsieur Souchet et Madame Lemarchand ont reçu quelques friandises régionales et un très joli bouquet de fleurs.

Nous avons fini cet après-midi festive par un agréable dessert. L'équipe municipale vous donne rendez-vous en 2019 pour de nouvelles aventures culinaires...

Colis de Noël

Comme chaque année les Sullygeois et Sullygeoises de 70 ans et plus ont reçu un colis de gourmandises. «Fabienne» avait fait une recherche et trouvé une jolie valisette rouge. Le menu se composait d'une terrine de

canard, d'un concassé de courgettes et asperges, jambon de Bayonne... sans oublier quelques sucreries, truffes aux chocolats, meringues... En souhaitant que la dégustation fut bonne !

Stages sportifs organisés par la commune

Voici quelques commentaires de plusieurs jeunes participants, qui sont d'ailleurs un peu à l'origine de nos décisions de mettre en place ces stages. Ces réflexions sont retranscrites sans filtre, pour être objectif avec la pensée des enfants.

Il faut le signaler et sans fausse modestie, ces stages ont reçu un bon accueil et de nombreux adeptes. Notre but est donc de continuer en ce sens et attirer de nouveaux candidats et tenter d'améliorer certaines choses.

Théo 11 ans : « Je n'ai pas trouvé de choses négatives dans ces stages, mais au contraire que du positif : bonne ambiance, des animateurs sympas et gentils et les sports et animations diverses bien agréables aussi ».

Noah 12 ans : « J'ai participé au deuxième stage, nous étions environ 16 enfants, dont 4 collégiens avec 4 animateurs. Nous étions souvent en extérieur, la météo s'y prêtant. Nous avons joué au foot, au basket, au tennis. A l'intérieur nous avons joué au flight Ball, rugby avec ceinture scratch, ultimate, disque à lancer et pleins d'autres jeux. J'ai aimé l'ambiance et

le fait que ces stages étaient ouverts à d'autres communes, cela m'a permis de retrouver des copains d'Ingrannes. J'ai bien apprécié le rugby et le tennis, mais surtout l'ultimate, car je ne suis pas trop fan de foot »

Jeanne 10 ans : « J'ai participé au troisième stage à la Toussaint et sous la neige ! Environ 16 enfants et 5 animateurs qui tournaient régulièrement de façon à être trois à chaque séance. Nous avons joué au Foot principalement, au basket, au Hand Ball et nombreux jeux à l'intérieur : poule, renard, vipère, balle assise, balle américaine. Un ou deux enfants se sont montrés perturbateurs, mais ont été vite repris par les animateurs. L'ambiance était très bonne. Les animateurs prenaient en compte nos demandes: si trop froid pour jouer dehors, nous restions au chaud et les jeux étaient adaptés et pendant la pause repas nous pouvions jouer à ce que nous voulions ».



Jeanne a trouvé le matériel de bonne qualité et très varié (cerceaux, ballons, plots, chasubles etc...). elle a trouvé ça « super » car elle ne s'est pas ennuyée pendant ses vacances. Si ces stages continuent elle y retournera.

Propos des stagiaires : « Les animateurs sont gentils, agréables, sachant nous mettre à l'aise, il n'y a pas eu trop de problèmes de discipline »

Pour les repas, chaque enfant apportait son pique-nique, qu'ils prenaient dehors ou à l'intérieur selon l'humeur du temps. Voici donc l'avis de ces jeunes Sullygeois que nous remercions. Nous pensons que si d'autres enfants étaient interrogés leur avis serait similaire.



Un peu d'histoire du pays

À la veille de la révolution française, en 1788, la France est le pays le plus peuplé (26 millions d'habitants) et le plus puissant d'Europe. Sully la Chapelle compte déjà 400 habitants environ au cours de la révolution. La commune porta le nom provisoire de Sully le Péletier.

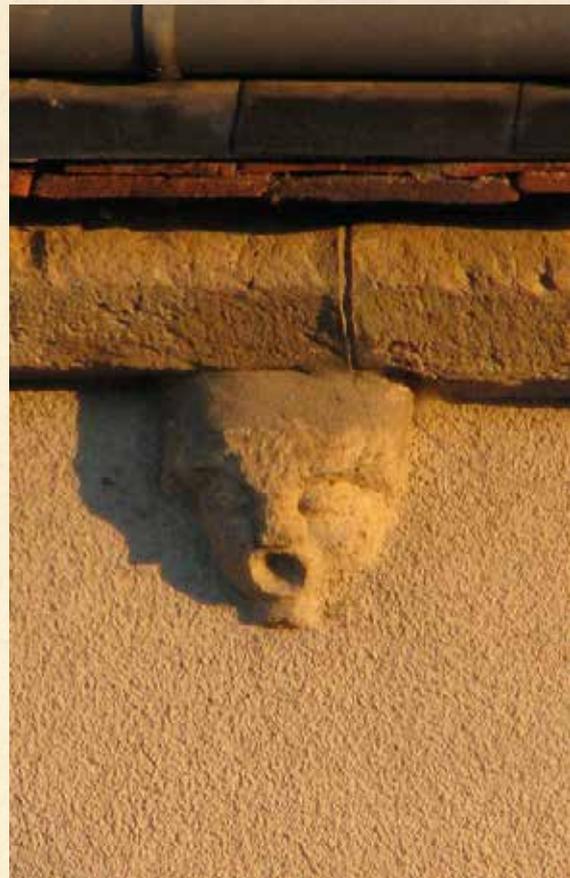
Il y eut quelques "pics" de population, notamment en 1866, avec 577 habitants et nous étions au dernier recensement 416 habitants au 1er janvier 2015. Nous dirions qu'il existe une certaine stabilité depuis plus de deux cents ans !

Un clin d'œil à l'église Saint Sulpice datant du XIIIème siècle, qui conserve encore des caractères de l'architecture romane.

Saint Sulpice est né à Vatan dans le Berry en l'an 576 dans une famille gallo-romaine. Il devint prêtre en 618 et en 624 Archevêque de Bourges. Il passa sa vie dans la pauvreté et l'austérité et prenait soin des indigents. Il est crédité de nombreux miracles. Il est décédé le 17 janvier 647.

L'église Saint Sulpice, remaniée au XIXème siècle, a la particularité de posséder un modillon appelé aussi "corbeau".

Vous le voyez tous les jours, il est en évidence et pourtant vous ne l'avez sans doute jamais vraiment remarqué... Mais de quel « corbeau » s'agit-il donc ? Vous l'aurez compris, cela n'a rien à voir avec un quelconque corvidé volant et croassant. Un corbeau est aussi une pièce en bois, pierre ou métal qui dépasse d'un mur de soutènement et qui permet de poser une ferme de charpente par exemple. Et celui-ci se situe tout en haut du mur de l'église, près de la façade. La photo ci-contre vous aidera à le situer exactement.



Pacage des chevaux & bêtes aumailles en forêt d'Orléans

Les villages en lisière de la forêt d'Orléans : Vitry, Seichebrières, Combreaux, Sury aux bois, Centimaison et Sully la chapelle, avaient la permission de pouvoir y faire paître leurs chevaux et leurs bovins. Ce droit maintes fois contesté fut toujours confirmé par les pouvoirs royal, républicain et impérial.

Dans un livre des usages de la forêt d'Orléans les documents les plus anciens cités en référence date du 4 décembre 1350, d'une lettre patente du roi Charles V du 12 février 1378. Un arrêt du Parlement de Paris de 1454 maintient les habitants de Sully la Chapelle et autres dans leurs usages dans la forêt d'Orléans. Il y est dit que depuis de longues années les dits habitants auraient à tenir leurs bestiaux et leurs porcs pendant toute l'année excepté le mois de mai...

Dans le livre des usages de la forêt d'Orléans on peut découvrir les dates des actes qui ont confirmé le droit de pacage : 19 octobre 1395, 19 février 1486, 18 juillet 1493, 23 mai 1497, 27 janvier 1550, 18 juin 1554, 31 octobre 1560.

Chaque année, de 1869 jusqu'en 1898, le Conseil municipal désigna pour chaque lieux-dits : Philiponnet, Liareux, Vernelles, Croix du four, le Bourg, Grange Thinée & les Mays, des pâtres, un pour les chevaux et un pour les bovins.

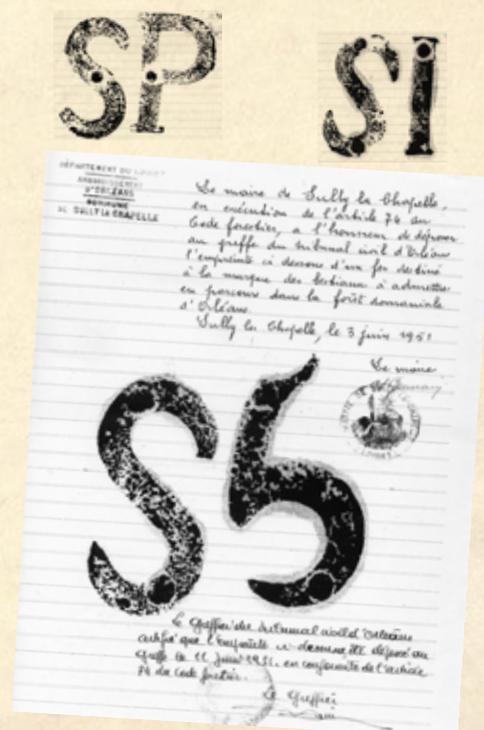
Par deux fois, en 1881 & en 1897 un Conseiller municipal fit remarquer que les surfaces forestière attribuées devenaient d'année en année de plus en plus restreintes et qu'une démarche soit faite pour que le droit d'usage soit respecté.

Entre 1925 et 1950 le nombre de bêtes autorisées à paître dans la forêt domaniale a peu varié. Si en 1925 on comptait 47 chevaux et 236 bovins et un âne en 1950 ils sont encore respectivement 37 et 246. Par contre, brutalement en 1951 il ne reste que 3 chevaux et 28 bovins, chiffres qui diminueront jusqu'en 1968, année où il n'est autorisé que 1 cheval et 15 bovins. La dernière année, 1970, uniquement 15 bovins sont déclarés.

Les animaux devaient être marqués suivant le lieu-dit où ils devaient pâturer. Ces marques devaient être déposées par le maire au greffe du tribunal civil d'Orléans.

Un procès-verbal du 25 février 1925 relate que le brigadier des Eaux et Forêts, en présence du maire, ont procédé à la marque des bestiaux à admettre en parcours, au moyen de fers brûlants portant les lettres dont les empreintes ont été déposées au greffe du tribunal d'Orléans.

M. POSTY



Le SIRIS & École

École maternelle (année 2018)

Un boulanger à l'école

Le vendredi 22 juin, l'école maternelle a accueilli Matthieu. Il est venu à l'école pour nous apprendre à faire du pain.

Chaque enfant a mélangé les ingrédients aidé des parents venus les encadrer. Ils ont façonné le pain puis ont inscrit dessus leurs initiales ou un signe. Matthieu l'a mis dans son four à bois installé sous notre préau pour l'occasion. Chacun a pu ensuite ramener chez lui son petit pain pour le déguster en famille.

Très belle expérience pour nos bambins.

La kermesse

Le vendredi 22 juin en soirée s'est tenue la célèbre Kermesse de l'école avec sa pêche aux canards et autres nouvelles activités préparées par les parents d'élèves sur le thème des personnages qui font peur.

En relation avec l'actualité, les enfants ont présenté une danse sur une musique de la Coupe de Monde de football.

Les enseignantes remercient les parents pour leur participation.

Préparation des menus pour les anciens

Comme chaque année, les enfants de l'école maternelle ont décoré les menus du repas annuel des anciens du village qui avait lieu le 11 novembre 2018.

Cette année le thème était imposé : nous avons donc réalisé un bleuet que les enfants ont découpé et collé sur le menu.

L'école est très fière de participer chaque année à cette fête par le biais des menus.

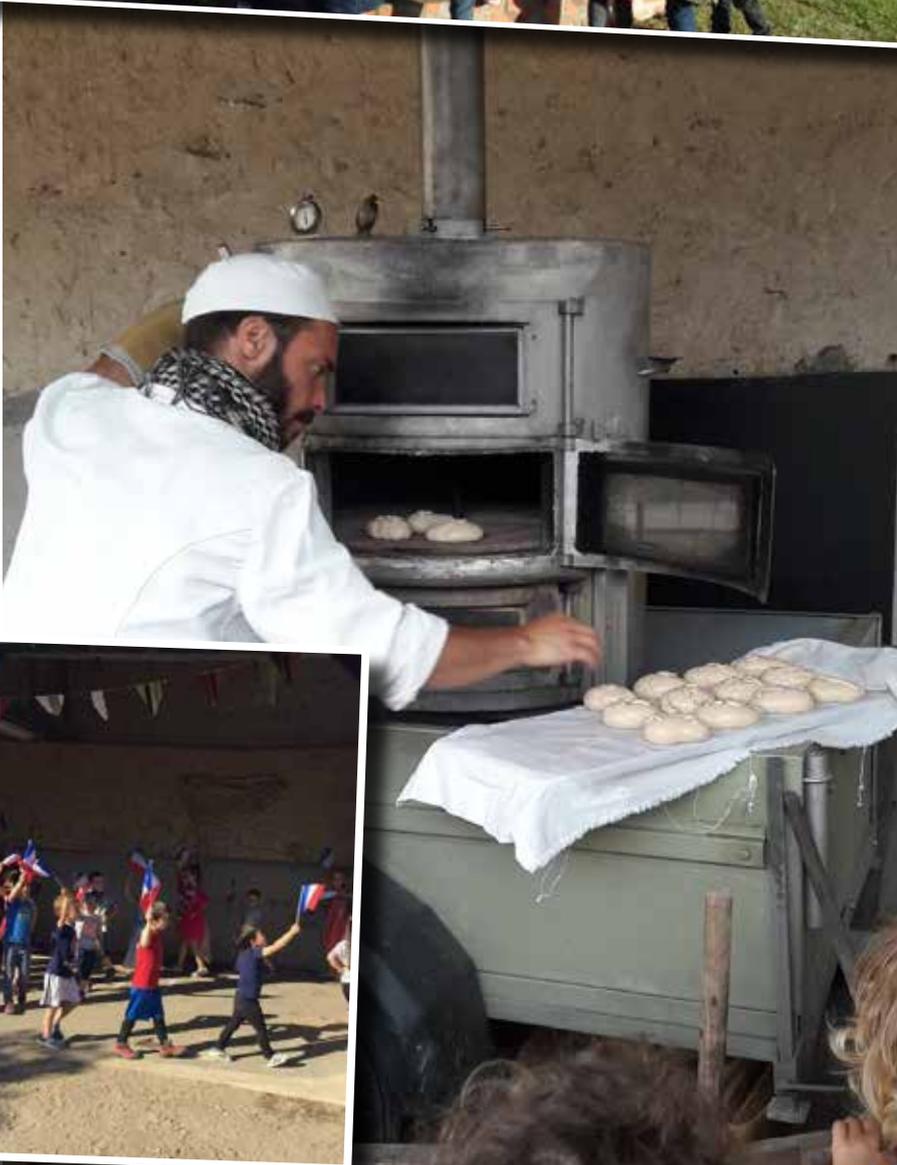
Fête de Noël

Le vendredi 14 décembre l'école maternelle a présenté aux familles un spectacle avec des chants, des comptines et des danses. Le Père-noël a ensuite déposé des colis qui contenaient une table avec bancs accolés à destination de la cour de récréation ainsi que des jeux de construction pour les classes.

La soirée s'est terminée devant le buffet préparé par les familles accompagné d'un verre offert par la coopérative scolaire.

L'ambiance était très festive et la coopérative remercie encore le Père-Noël pour sa venue.

Carole Labesse, Directrice de l'école maternelle.



Siris : Année 2018-2019

A la rentrée de septembre 2018, les écoles d'Ingrannes et de Sully accueillent 35 élèves à l'école maternelle et 67 élèves à l'école primaire.

L'origine géographique de tous ces élèves se répartit comme suit : 59 Ingrannais, 32 Sullygeois et 11 hors commune.

Un changement important est intervenu au niveau du rythme scolaire lors de cette dernière rentrée. En juin 2018 la décision a été prise du retour de la scolarité à quatre jours pour le regroupement scolaire des deux villages Ingrannes et Sully la Chapelle. La scolarité se fait donc les lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux mêmes horaires chaque jour, à savoir : accueil des enfants à partir de 8 heures 50 jusqu'à 12 heures, et de 13 heures 20 jusqu'à 16 heures 30.

La pause méridienne, pause déjeuner et récréation, de 12 heures à 13 heures 20, est une séquence où les enfants sont sous la responsabilité des agents du SIRIS, tout comme les deux périodes de garderie du matin et du soir.

Un accord a été pris entre la commune de Donnery et les communes d'Ingrannes et de Sully la Chapelle, pour accueillir les enfants des deux villages le mercredi toute la journée. Le trajet du matin est assuré par un bus affrété par les services de la Communauté de Communes des Loges, le trajet du soir étant assuré par les familles.

Le choix du Centre de Loisirs de Donnery a été dicté par le fait que le centre de loisirs de Fay aux Loges, où les enfants étaient précédemment accueillis, ne fonctionne que le mercredi après midi. Les écoles de Fay aux Loges sont restés au rythme de quatre jours et demi de scolarité. Nous remercions vivement ici la commune de Donnery de ce service qui donne toute satisfaction aux familles, sachant que de plus un tarif préférentiel a été mis en place pour les familles de Sully La Chapelle et d'Ingrannes.

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Chaque année des améliorations sont apportées dans les écoles tant aussi bien sur le site d'Ingrannes que sur le site de Sully la Chapelle. Des stores extérieurs ont été posés à la rentrée de septembre apportant ainsi une protection contre la chaleur et les rayons du soleil.

La possibilité d'occulter la lumière permet ainsi aux professeurs des écoles et aux élèves de profiter au mieux du retro projecteur.

La citoyenneté à l'école d'Ingrannes

22 juin 2018

L'Union Départementale des DDEN se réjouit d'actions citoyennes menées dans les écoles qui, dès l'année prochaine, pourront être valorisées par le concours « Se construire citoyen ».

L'école d'Ingrannes nous fait part de son engagement citoyen.

Différents temps forts ont ponctué cette année à l'école élémentaire d'Ingrannes. Tous ont un point commun, la citoyenneté.

Tout au long de l'année, les élèves de trois classes – du CP au CM2 – se sont réunis autour de projets favorisant le développement de la confiance citoyenne et sociale. Fédérer pour bâtir l'école de la confiance, coopérer et s'engager dans des projets communs, porter des valeurs solidaires sont autant de compétences qu'ils ont construites progressivement et avec succès.

Le 13 avril 2018, les enfants présentaient leur chorale à l'église d'Ingrannes devant un large public enthousiastes.

Le 20 avril 2018, les élèves participaient à un Anim'Athlé en partenariat avec l'association ELA. Une action citoyenne qui a montré un grand investissement de tous les élèves et des parents au profit des enfants atteints de leucodystrophies. La somme de 1 529 euros a été récoltée. Une belle expérience que tous souhaiteraient renouveler l'an prochain.

Enfin, les élèves se sont réunis autour du grand projet de l'année : la réalisation d'une comédie musicale « La grande aventure d'Estéban ». Belle occasion pour tous, de coopérer et d'interagir autour de différents pôles artistiques : le théâtre, le mime, le chant et la musique. Tous ont adhéré avec enthousiasme et c'est avec beaucoup d'impatience qu'ils ont hâte de présenter le fruit de leur travail le jeudi 28 juin à la salle des fêtes d'Ingrannes.



Équipement communautaire sportif

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Loges (CCL) a lancé les travaux de réhabilitation de la piscine de Chateauneuf sur Loire. Le marché de conception-réalisation a été attribué au groupe Baudin Chateauneuf. La piscine de Chateauneuf sur Loire fait parti du patrimoine de la CCL depuis 2010 . La piscine datant de 1974 était en fin de vie, des travaux importants s'imposaient. Les principaux axes du programme sont : la réfection du bassin intérieur gardé à sa taille d'aujourd'hui à savoir 25mx10m .Création d'un bassin, de 80 m² , destiné à la pratique d'activités aquatiques (l'aquagym, apprentissage, aquabike).réalisé en carrelage. A l'extérieur le bassin de 25mx15m sera réhabilité aussi avec un revêtement inox et une profondeur de 1,80 m. Pour les enfants création de jeux d'eau sur une surface de 70 m² de sols résine. Les espaces extérieurs sont bordés de haies plantées en essences locales Réfection du hall d'accueil et des vestiaires. Au niveau environnemental des objectifs de performance sur la gestion de l'eau, de l'air, et de rénovation thermique sont au programme de cette rénovation. Le projet d'environ 6 millions d'euros est

soutenu financièrement par une aide de l'État de 300K€ dans le cadre de la dotation de soutien à investissement local. Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne est aussi contributeur ainsi que l'État.

La piscine de Chateauneuf a donc fermé ses portes en septembre dernier. Un an de travaux sera nécessaire pour cette réhabilitation. Dans cette attente la piscine de Jargeau a modifié ses horaires d'ouverture, pour de plus amples informations un site : [www .cc-loges. fr](http://www.cc-loges.fr) - onglet services à la population.

L'ouvrage d'origine avait été conçu par l'Entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF . Dans le cadre de ses 100 ans d'entrepreneuriat, BAUDIN CHATEAUNEUF propose une opération de mécénat consistant en la mise en œuvre, pour le bassin sportif intérieur, du nouveau procédé Innoxinov de BC Inoxeo qui consiste à associer des parois inox et un fond de bassin en membrane en lieu et place d'une finition carrelage. Une convention définira les obligations en termes de communication notamment.

Les Cœurs de Village

La politique Cœur de Village se poursuit à la CCL . Trois opérations ont vu le jour en 2018 : Bouzy la Foret 375 K€ - Saint Martin d'Abbat : 440 K€- Sury aux Bois : 450 K€

Ces opérations sont réalisées avec le concours d'architectes paysagistes, de professionnels de l'aménagement urbanistique et des élus des

communes. Un diagnostic est réalisé pour que le projet prenne bien corps par rapport à l'environnement et aux projets futurs des communes. L'enjeu est de pouvoir redonner du dynamisme à ces communes, créer de l'attractivité pour notre territoire.

Petite enfance

Avec l'intégration des six nouvelles communes en janvier 2017 l'offre de service aux familles dans le domaine de la petite enfance s'est renforcée.

- Des accueils réguliers avec le multi accueil de Sandillon et la crèche Fée des Bulles
- Des accueils occasionnels : halte-garderie de Jargeau et halte-garderie itinérante
- Relais assistance maternelle RAM renforcé.

Pour tout renseignement : www.cc-loges.fr – onglet service à la population – petite enfance

Chaque année la Communauté de Communes des Loges établit un rapport d'activités, ce document est disponible en mairie et laissé à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

La recette de Monique

Recette facile d'un gâteau aux pommes surnommé le 5.4.3.2.1

Ingrédients pour 4 personnes

- 5 cuillères à soupe de farine
- 4 cuillères à soupe de sucre
- 3 cuillères à soupe de lait
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 1 œuf

Un demi sachet de levure chimique, un sachet de sucre vanillé, trois pommes Golden ou autre.

› Mélanger tous les ingrédients pour former l'appareil, et y introduire les pommes coupées en morceaux.

› Dans un moule à manquer (préalablement beurré et fariné) verser la préparation, mettre au four (à chaleur tournante, si vous le pouvez) thermostat 180°/200° pendant trente minutes (environ et à surveiller pour ne pas brûler).

Intéressant quand il arrive des personnes à l'improviste car rapide et surtout très bon.



1^{er} numéro du Bon Cens

Sous l'égide de M. Aimery de COURCY, maire honoraire
de la commune de Sully la Chapelle décédé le 24 juin 2018

BULLETIN DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1

En cette année du bi-centenaire, avons estimé qu'il serait utile que vous soyez mieux informés de l'action de votre Conseil Municipal.

Nous espérons que ce Bulletin sera annuel, voir bi-annuel s'il en était besoin. Pour ce premier abord, nous commençons par vous indiquer quelles ont été les grandes lignes de notre action au cours des six dernières années 1983-1989.

VOIRIE :

Nous entretenons régulièrement 18 KILOMETRES de chemins goudronnés. Ces dernières années, font ressortir une moyenne de 100.000,00 F. en dépense annuelle. Ce poste, d'après les projets, devra sérieusement augmenter. Il y a lieu d'ajouter les travaux de notre cantonnier.

Nous avons obtenu qu'une partie des terrains, bordant la route SULLY-NESTIN soit constructible, ce qui a déjà donné lieu à la construction de 4 maisons.

SALLE POLYVALENTE Pierre MEUNIER :

En dehors de l'achat du terrain, nous avons investi une somme de 805.000,00 F. pour la mise en état du sol et la construction.

Il faut ajouter l'achat du matériel pour 81.000,00 F.

Par ailleurs, nous y avons créé un parking d'un montant de 32.000,00 F.

Cela nous a donné l'occasion pour 17.000,00 F. de créer un espace vert, devant avoir une floraison continue et échelonnée, qui verra sa plénitude en 1990.

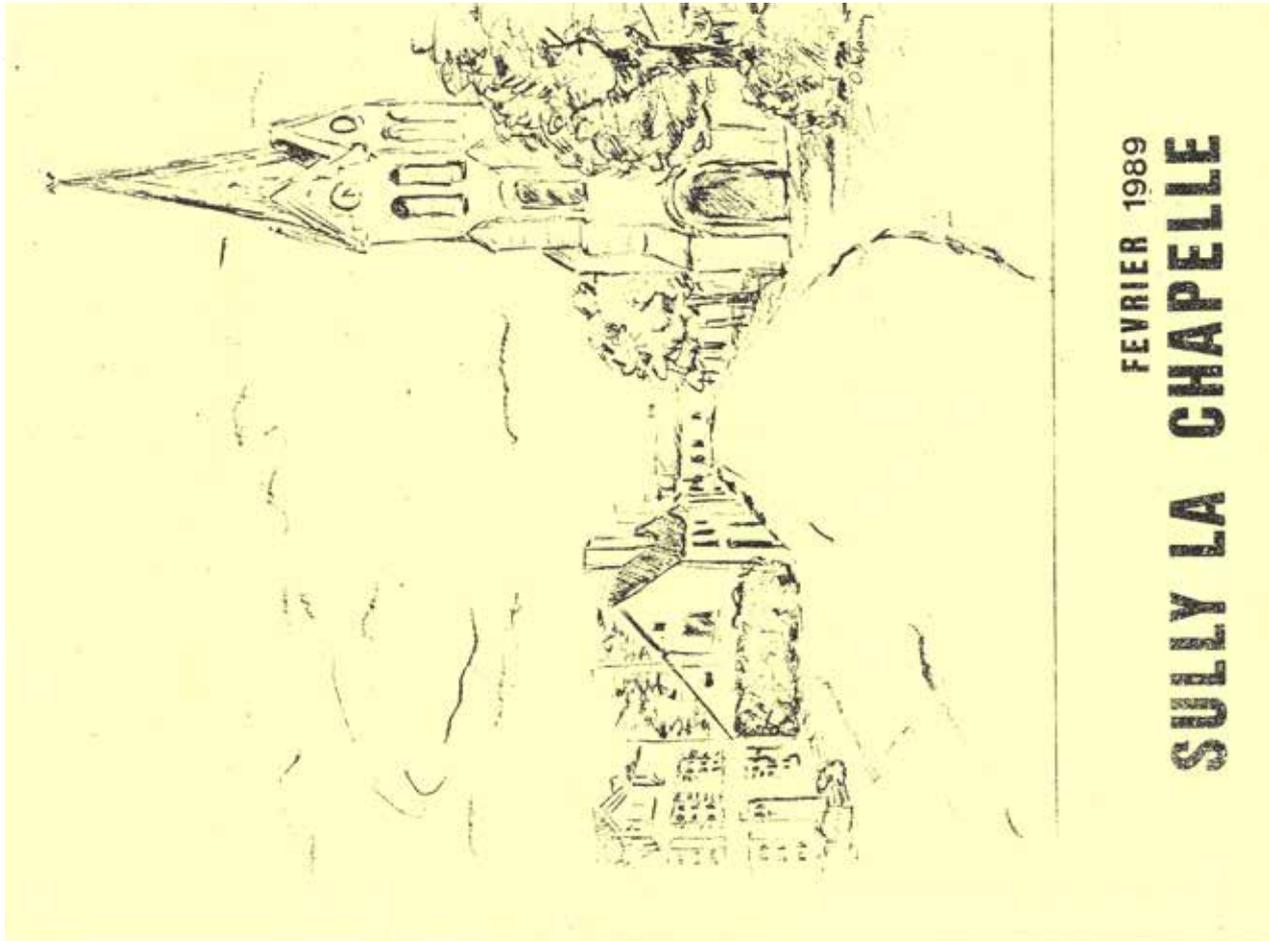
Afin de faciliter la distribution du courrier et la circulation, nous avons procédé à la numérotation des maisons du bourg et du hameau, ainsi qu'au fléchage des lieux dits pour une somme de 19.000,00 F.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Le règlement des travaux de réfection sur la toiture de l'Eglise Saint Sulpice a été terminé pour 237.000,00 F. Souhaitons que cette toiture ait la même longueur de vie que la précédente : 105 ans.

Chauffage: afin de réduire nos dépenses de fuel et d'électricité, nous avons procédé au changement de notre vieux brûleur, posé des thermostats sur les radiateurs, et mis en place une horloge de commande, le tout pour 16.700,00 F.

.../...



FEVRIER 1989

SULLY LA CHAPELLE

Il faut savoir que pour 1989 la part de nos impôts nous revenant est de 340.000,00 F. Notre marge de manoeuvre est donc étroite. Le complément provient des aides de l'Etat, et des subventions sur lesquelles notre Conseiller Général, Monsieur MALECOT, veille particulièrement.

L'ESPERANCE :

Société post-scolaire, animée par Madame LE MARCHAND, avec l'aide de son Bureau et le soutien de la Commune, a en projet pour 1989 une réunion galette, un voyage, un méchoui, le concours de pêche, deux dîners dansants avec orchestre, une réunion cartes-Uricot-collation

Rappelons que nous avons des SAPEURS POMPIERS bénévoles, assurant la clique lors de nos fêtes et qui effectuent gratuitement chaque année une quarantaine de sorties sous la responsabilité de Monsieur Claude MARAIS.

Nous les voyons arriver avec plaisir quand nous subissons l'assaut des guêpes, de l'eau ou du feu. Ils assurent la distribution des colis de Noël pour nos anciens, colis pris entièrement à leur charge.

SITUATION FINANCIERE :

Suite à l'engagement de gros travaux successifs, assainissement, revêtement des chemins, éclairage, Salle des Fêtes, couvertures.... nous avons du nous engager entièrement et procéder à des emprunts. Il en est résulté une analyse des comptes relativement tendue. Un fonctionnement, et des frais de personnel trop élevés. Une annuité de dette très supérieure aux moyennes courantes. Aucun dégageement de marge d'auto financement courant. En conclusion des ratios fragiles, mais que nous avions prévus.

Actuellement les nouvelles sont meilleures. La dernière analyse, nous indique que la marge d'auto financement courant progresse de manière favorable. La structure financière tend vers l'équilibre : pour la première fois depuis des années la MARGE D'AUTO-FINANCEMENT EST POSITIVE.

Tout ceci est le passé.

..../....

La salle de la Mairie, on ne peut plus vétuste, a été entièrement rénovée avec une dépense de 72.000,00F. C'est un plaisir d'y travailler, et de vous y recevoir.

Les cadres de l'horloge de l'Eglise ont été changés. Il y a eu quelques hésitations à le faire, quand on pense que le coût fut de 20.000,00 F.

La remise en état de la moitié du crépi de l'école et des peintures intérieures ont été effectuées pour 40.000,00 F.

Peintures, nous avons entrepris de rénover toutes les peintures extérieures. En 1988 les travaux ont concerné la Mairie, des bâtiments annexes, le portail du cimetière.

Notre employé communal a effectué ces travaux.

HAMEAU MARIE LOUISE:

Nous avons pris à notre charge la voirie et avons procédé à l'installation de l'éclairage public pour un coût de 68.000,00 F.

Ce sont nos principaux investissements. Environ 2 MILLIONS (2.000.000,00 F.) Nous pouvons y ajouter des achats de matériels divers pour les sapeurs pompiers, l'entretien courant, la mairie, le cimetière 82.000,00 F.

En dehors de ces dépenses, nous avons évidemment des dépenses de FONCTIONNEMENT que nous maîtrisons au plus juste.

En prenant en exemple 1988, ces dépenses se présentent comme suit:

* Carburant, combustible, fournitures diverses	17.000,00 F.
* Rémunérations Personnel, indemnités, charges sociales	222.000,00 F.
* Entretien (dont partie voirie déjà citée) électricité, assur.	91.000,00 F.
* Aide Sociale, participation inter-communales (Cens, Service Incendie, Ecole de Trainou	93.000,00 F.
dont Syndicat des ordures ménagères 34.000,00 F.)	
Subventions, Fêtes, P.T.T., Indemnités Maire, Adjoints....)	70.000,00 F.
Intérêts emprunts (pour mémoire, remboursement en capital pour une somme de 120.000,00 F.)	140.000,00 F.

..../....

Regardons L'AVENIR

Nos projets sont nombreux .

Nous avons vu éclore la section **BIBLIOTHEQUE** animée par Madame **BEAUDET**.

Il y a 400 **LIVRES** à votre disposition tous les **MARDI** à 16 Heures 30 , ou sur rendez-vous .

La section **GYMNASTIQUE** pour les **adultes** , assumée par Madame **GIRARD** et la section **GYMNASTIQUE** pour les **enfants** , assumée par Madame **COUSIN** t o u s les **Mardi** .

Nous les remercions de leur **Bénévolat** .

Ces sections sont fréquentées avec assiduité et bien menées.

C'est un succès encourageant pour tous , et une animation pour notre village .

Nous avons hâte que le tennis soit mis en oeuvre pour compléter nos services

Maintenant , nous allons nous concentrer sur les investissements et entretiens suivants : travaux de remise en état du local des Sapeurs Pompiers , chaufferie, local annexe , sacristie , chapelle , bancs, carrelage . Peintures extérieures de l'école , goudronnage et peinture des barrages et parapets .

Achat de divers matériels .

Construction d'un **TENNIS** , d'un bâtiment pour le rangement du matériel .

Nous allons procéder à des acquisitions foncières pour mieux préserver l'avenir.

Nous allons chercher une solution pour améliorer l'entretien courant de nos chemins et fossés , et en particulier celui du fauchage de nos accotements .

Chercher une solution au déneigement intempêtif .

Nous allons construire un ou peut-être deux barrages sur le Cens, avec l'aide du Syndicat .

Il nous reste à parfaire la signalisation de certains "lieux-dits", améliorer la floraison du bourg .

Nous allons créer un troisième passage annuel pour les "Monstres " .

Supprimer une " canche " sauvage .

Nous allons terminer le crépi de l'école et du mur de la cour .

..../....

Avec le Syndicat des Eaux , nous travaillons sur un grand projet d'amélioration de la qualité de notre eau .

Il nous faut repenser la distribution du logement de notre instituteur , afin de créer une petite pièce de réception pour le maire .

Et plus tard, pourquoi pas un plan d'eau d'agrément et de pêche , avec ou sans terrains constructibles .

Il reste encore beaucoup à réaliser pour la prochaine équipe municipale .

Nous vous avons brossé un tableau succinct de notre action .

Comme vous pouvez vous en douter , il y a une foule de détails que nous avons assumé normalement .

L'ensemble a été effectué , grâce à un Conseil Municipal , des employés communaux et des bénévoles , qui ont formé une équipe soudée et harmonieuse .

Votre Conseil Municipal,
Aimery de COURCY , Maire .

